

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU PUCH

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL ORDINAIRE DU 14/04/2025 à 18h30

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 16

Votants : 18

Quorum : 10

Date de convocation : 08/04/2025

Date de la séance : 14/04/2025

Heure de la séance : 18H30

Lieu de la séance : Mairie

Président de séance : F. TOSI

Membres du Conseil	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
TOSI François	X		
BONNEFON Maria	X		
LAVEAU Michel	X		
VAUNA LAGARDE Rachel	X		
MORIN Antony	X		
OLIVIER Valérie	X		
BORE Jeanne Chantal	X		
CHABANAIS Guy	X		
CONCAUD Patrick	X		
DELBURG Isabelle		X	LAVEAU
FONTAN Bruno	X		
JOUGLET SUEUR Agnès		X	MONTEPINI
LOUBET Frédéric		X	
MARTIN ST LEON Anne	X		
MEIRINHO Victor	X		
MONTEPINI Olivier	X		
ROGER Sandrine	X		
ROMAIN GIRARDEAU Laetitia	X		
VIANDON Catherine	X		

Secrétaire de séance BORÉ Jeanne Chantal

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil municipal et les remercie de leur présence.

Pas d'observations ou interventions concernant le procès-verbal du compte rendu de la séance précédente

**1 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - ANNEE 2024 - Budget 41100
COMMUNE DE ST GERMAIN DU PUCH**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L1612-12 et 13, L 2221-14 et 17, L 2313-1 et L 5211-36,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi : tableau en annexe

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune, qui constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents**, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote, Le conseil municipal,

- approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de ST GERMAIN DU PUCH
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 POUR LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François TOSI, après avoir entendu et approuvé le compte Financier Unique 2024, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme ci-après :

Résultat section de fonctionnement à affecter :

Résultat exercice 2024	+	169 880.33 €
Résultat exercice 2023	+	486 238.38 €
Résultat de clôture à affecter	+	656 118.71 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement 2024	-	302 429.75 €
Résultat reporté exercice 2023	+	37 469.36 €
Résultat comptable cumulé	-	264 960.39 €
Solde des restes à réaliser	-	50 360.00 €

Besoin réel de financement - **315 320.39 €**

1 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement à la section d'investissement **R 1068 = 315 320.39 €**

En excédent reporté à la section de fonctionnement **R002 = + 340 798.32 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents**,

- approuve la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 pour la commune.

3 - DELIBERATION POUR FIXATION DES 3 TAXES LOCALES POUR 2025

En application de l'article 16 de la Loi des Finances pour 2020, les parts Communales et Départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties –TFPB- sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation – TH – sur les résidences principales.

La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la Loi des Finances pour 2021)

L'article 41 de la Loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la Loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

Votre attention est attirée sur le fait qu'en 2025, les communes et les EPCI peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation (TH). Suite à la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP), le taux de TH voté en 2025 s'appliquera uniquement à la taxation des résidences secondaires (THRS) et à celle des logements vacants (THLV) pour les collectivités l'ayant instituée. L'état 1259 a été mis à jour en ce sens en page 1, cadre I.

Compte tenu des orientations budgétaires développées dans la présentation du budget primitif 2025, Mr le maire, responsable de la commission des finances propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité des 3 taxes locales pour 2025.

A savoir :

Taxe foncière bâti ----- 56.19 %

Taxe foncière non bâti ----- 107.41 %

Taxe d'habitation----- 17.51 %

Pour un produit attendu de : 1 253 835 €

A noter versement du coefficient correcteur de + 149 750 €

Soit un montant total de 1 403 585 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

- décide de fixer les 3 taxes locales pour 2025 comme exposé ci-dessus.

4 - BUDGET PRIMITIF 2025 - FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Présentation du projet de budget 2025 élaboré suite aux décisions de la Commission des Finances en date du 01 avril 2025.

A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 – BUDGET 2025

1. Continuité dans la politique d'investissement

Patrimoine communal

Presbytère

Le futur du projet de rénovation du presbytère sera décidé après le retour de l'Etat concernant les possibles subventions. Le dossier, avec les chiffres réactualisés, a été représenté aux services de l'ETAT et aux services du Département en 2024, et après rejet à nouveau en 2025.

En fonction des réponses, la municipalité décidera de la conduite à tenir pour l'avenir du projet.

Mairie

Le RDC de la Mairie a été rénové pendant l'été 2024. Focus sur la modernisation et économies d'énergie. Les travaux ont été effectués en un temps record et permettant à la population de bénéficier d'un nouvel accueil avec écran digital et une nouvelle salle de mariage. Pour compléter le projet, nous poursuivons la rénovation de l'étage pendant l'été 2025. Ainsi que les espaces verts sur la place de la mairie.

Le bureau d'étude de la CAB a souligné que seulement 1 bâtiment pourra être pris en compte dans le projet d'aménagement du centre bourg. Au regard des priorités, le comité de pilotage a opté pour une rénovation et agrandissement de l'ancien dojo. A ce stade, nous devons reconsidérer ce projet pour déterminer la meilleure façon de financer cette rénovation afin que le projet puisse avancer en 2025 – 2026.

Eglise

Les travaux de l'église les plus urgents pour la sécurité ont été réalisés – beffroi, sol, toiture de la sacristie en 2024. Nous préconisons d'effectuer les investissements nécessaires (chauffage, clocher, sacristie, porte entrée, réfection éventuelle des vitraux etc...) ainsi que l'aménagement des abords de l'église et des espaces verts pendant le 2ème semestre de 2025.

Sobriété énergétique

L'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h est en application depuis le 23 janvier 2024, permettant à la commune de faire des économies sur ce poste. L'efficacité de cette mesure a été confirmée par les services du SDEEG. Nous comptons poursuivre l'extinction, mais en ayant certains secteurs comme la place de la Mairie et la Salle de fête avec une extinction plus tardive 1h du matin au lieu de 23h pour assurer la sécurité de la population.

La dernière tranche de remplacement des ampoules énergétivores a été effectuée en 2025. Nous sommes une des rares communes de la région d'avoir 100% de l'éclairage des bâtiments et extérieur en LED.

Priorités 2025

Accompagner les personnes fragiles et précaires

Le budget du CCAS est maintenu à **12 000 €** pour 2025, compte tenu de la conjoncture actuelle

Renforcer le lien social

Le nombre d'associations est passé de 34 à 35, une enveloppe de subventions à hauteur de **26 000 €** est prévue pour les soutenir dans le développement de leurs activités.

Soutenir la jeunesse

La CALI, représenté par son 1er Vice-Président DELAUNAY Laurent, a suggéré d'investir en un nouveau bâtiment pour accueillir la halte-garderie de la commune et augmenter sa capacité. Les Commissions ont validé cette proposition et, en parallèle, une étude est en cours pour agrandir et convertir l'usage du bâtiment de la halte-garderie en un lieu d'accueil pour les enfants de maternelle à l'ALSH. De cette manière les bâtiments de l'ALSH seraient côte à côte et le préfabriqué existant serait remplacé par un bâtiment de la CALI. La conception du projet est prévue pour 2025 et sa construction, si les subventions sont confirmées, sera concrétisée en 2026. Les efforts pour réduire et sensibiliser les enfants au gaspillage, ainsi que pour fournir une alimentation saine et bio des écoles seront poursuivis jusqu'en 2026.

A la suite de la réfection de la cour de l'école maternelle, un complément d'équipement de loisirs sera réalisé en 2025.

La 3ème édition de la course de caisses à savon a eu lieu en 2024 avec un intérêt croissant des saint Germanais de tous âges, ainsi que des jeunes des communes avoisinantes.

Culture Bibliothèque

La fréquentation de la bibliothèque a augmenté de 30% en 2024. Un préprojet a été conçu par les commissions culture et bâtiments, avec participation des bénévoles et l'aide de Biblio Gironde. L'objectif est de pouvoir agrandir l'espace de 110m² à 170m², en proposant à tous un espace culturel de qualité. Des demandes de subventions sont en cours.

Soutenir l'activité et l'emploi

La commune a accueilli un nombre croissant d'entreprises, dont des commerces adjacents à la pharmacie - la boulangerie REVIDAT et un nouvel opticien. Des nouvelles entreprises se sont installées dans la zone d'activités de Pique tuile, aujourd'hui quasiment occupée en totalité ; elles vont contribuer à, procurer de nouvelles ressources financières à la commune, à participer à son développement et ne pouvant que bénéficier au commerce local.

Circulation sans crainte

Une enveloppe de **150 000 €** a été positionnée pour **2025** pour les travaux de voiries après examens in situ par tous les membres de la commission dédiée. La priorisation des différents programmes sera effectuée par celle-ci. Une étude d'uniformisation des panneaux signalétiques de la commune est en cours. Le déploiement du projet aura lieu pendant le 2^e semestre de 2025.

Service technique

Le projet de déplacement du dépôt de services techniques se heurte à la question de la vente des terrains voisins propriétés de la commune, l'opération a été retardée, car liée avec le projet de réaménagement du presbytère, mais nous espérons pouvoir avancer pendant le 2^e semestre de **2025**.

Développement durable et village plus vert

La commission environnement a pour objectif l'embellissement de la commune sur les places de la mairie et de l'église, ainsi que sur les espaces publics en **2025**.

Etude moustiques tigres : Des pièges ont été mis en place sur toute la commune en **2024**. Ces actions seront poursuivies en 2025 en insistant sur le lieu-dit Sales.

Notre histoire

Un recueil des articles de M. Jean-Claude DRESCH collationné et mis en place avec la collaboration de M. Serge DEGUEIL et la commission culture a été publié. Le livre s'intitule « Petite et Grande histoire de ST GERMAIN DU PUCH » et il est consultable à la Bibliothèque. La première édition est tombée en rupture de stock après à peine un mois, une 2^e édition a été faite en janvier 2025. Nous espérons continuer avec une 3^e !

La commission culture en lien avec l'association le Bol d'Air préconise un parcours historique de la commune en ajoutant des panneaux de carte postale anciennes ainsi qu'une publication sur le site Internet : église, mairie, lavoir, bâtiments publics... un moyen de parcourir notre passé avec les anciens. Une exposition de cartes postales sera également mise en place dans le courant de l'année 2025.

Le cimetière

Le projet de remplacement des gravillons des allées par de la pelouse sera effectué en **2025**.

Équipements sportifs

En raison de la vétusté et de l'ancienneté du revêtement des 2 courts de tennis extérieurs, rendant impropre l'utilisation de ces courts pour les compétitions officielles, la réalisation du projet est en cours pour une réfection, analyse des coûts, financements, avec demande de subventions auprès des différents partenaires. Différentes demandes de subventions ont été effectuées pour mener à bien cette opération (ANS- FFT-LIGUE-CLUB DE TENNIS-CALI).

La municipalité continue à assurer une gestion de la commune qui s'adapte au contexte économique actuel, en priorisant les projets, mais tout en essayant d'optimiser les investissements et en maîtrisant les dépenses.

A- Section de fonctionnement

Lecture est faite chapitre par chapitre. A retenir le virement à la section d'investissement qui s'élève à

454 000 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 696 000 €**, sans hausse des taux de la fiscalité locale

Madame OLIVIER Valérie communique les montants des subventions allouées aux associations. Elle détaille les critères retenus par la commission qui ont permis d'établir les montants proposés au vote du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**,

- approuve la section de Fonctionnement du budget primitif 2025.

B- Section d'investissement

Madame BONNEFON, responsable de la Commission des Finances, présente le projet de budget d'investissement 2025.

Lecture est faite article par article

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 485 581 €** sans les reports de l'année 2024, avec un emprunt pour équilibre de 690 000 €.

Les principaux investissements proposés sont :

- Acquisitions de réserves foncières
- Aménagements espaces verts place mairie et église
- Aménagement allées cimetière
- Travaux de bâtiments publics
- Réseaux informatiques et internet Restaurant Scolaire et ALSH
- Réfection de 2 courts de tennis extérieurs
- Matériels informatiques et mobiliers
- Matériels services techniques
- Equipements terrains de foot
- Signalétique communale
- Installation complément vidéo protection
- Travaux toitures et bandeaux bâtiments
- Restructuration bibliothèque
- Travaux bureau police municipale
- Chauffage et rénovation clocher église
- Aménagement et restructuration ancien DOJO
- Aménagement ancien presbytère
- Rénovation intérieur salle polyvalente A ARIEU
- Travaux voirie communale et cheminement piétonnier 2ème tranche route de Morboeuf
- Œuvres et objets d'arts

Commentaires :

Remerciements aux membres du Conseil Municipal ainsi qu'aux membres de la commission des finances pour leur concours et participation à l'élaboration de ce budget dans un total consensus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

- approuve la section d'investissement du budget primitif 2025.

5 - VOTE DES SUBVENTIONS 2025 ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS

Madame OLIVIER Valérie, responsable de la commission, communique les montants des subventions 2025 allouées aux associations et détaille les critères retenus par la commission qui ont permis d'établir les montants proposés au vote du conseil :

NOMS DES ASSOCIATIONS	NOMBRE ADHERENTS	DECISION COMMISSION
ETINCELLE	45	500 et 1200 pour CONTES
BOL D'AIR	85	250
DANSES ST GERMAIN	66	250
LOU BOUN BIN	31	450
FOOTBALL	432	4500
AERO	35	500
TENNIS	248	3500 + 500
LE BŒUF	30	400
LA PETANQUE	89	250
ENTRE DEUX ARTS	111	2000
AIKIDO		500
FUSIL ST GERMAIN DU PUCH	62	450
ARTS SCENE ET COMPANIE	25	850
APLV	21	250
JUDO	97	900
COMITÉ DES FETES	11	1000
FESTIVAL KERUEVENTS		2000
LES LOUPIOTS	24	500
SOLENSEMBLE	40	350
BELOTE	73	250
ST GERMAIN EN SCENE		250
TOTAL		26 000

Commentaires :

Monsieur TOSI relève que la commune poursuit ses efforts en faveur des associations alors qu'on peut noter que de nombreuses communes se sont vues dans l'obligation d'abaisser le montant des subventions en raison du contexte. Il est satisfaisant de le noter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'exception de M. LAVEAU président de l'association Club du Bol d'Air, vote à 18 voix pour, décide,

- d'approuver les subventions allouées aux différentes associations dans le cadre du budget primitif 2025.

6 - DELIBERATION POUR MISE EN ŒUVRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS - M57

L'instruction M57 s'appuyant sur l'article L5217-10-6 du CGCT dispose (chapitre 2 du titre 1 du tome II) que :

[...] si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.[...]

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, **à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel**, dans la limite de **7,5%** du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

Le Conseil municipal,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'article L5217-10-6 du CGCT,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents,**

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :
 - 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
 - 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement

7 - DELIBERATION POUR AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 POUR LE CCAS.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, TOSI François, après avoir entendu le compte Financier Unique 2024, voté le 08 avril 2025 par le Conseil d'Administration du CCAS, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme ci-après ;

RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat exercice 2024	- 6 671.59 €
Résultat de l'exercice 2023	+ 70 294.03 €

Résultat de clôture à affecter + 63 622.44 €

Commentaires

Madame VAUNA LAGARDE indique que concernant les projets de 2025, la priorité est donnée aux plus fragiles. Un référencement de ces personnes sera réalisé. Une aide pourra être attribuée aux personnes qui feront l'acquisition de matériels de protection à la personne (style dispositifs anti chute ou autre).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents,**

- approuve la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 pour le CCAS.

8 - TIRAGE AU SORT POUR LE JURY D'ASSISES SESSION 2026

Le tirage au sort d'après la liste électorale a désigné les administré(e) s. suivants :

Bureau de vote 1

- n° 786 : MARTIN Marie Geneviève
- n° 658 : LAMARQUE Marie Josée épouse HERBERCQ
- n° 287 : DE LIMA Jean Marie

Bureau de vote 2

- n° 625 : VIZIER Chantal épouse GIRARDEAU
- n° 668 : SARRAZIN Alain
- n° 379 : LARTIGUE Thomas

9 - PRISE EN CHARGE DE LA DEPENSE DES PARTS FAMILIALES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE VERS LE COLLEGE D'ARVEYRES

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Pour l'année scolaire 2024/2025, le Conseil Municipal, dans le cadre de son action sociale, avait fait le choix de contribuer pour tout ou partie, à la participation familiale à la charge des familles des élèves domiciliés sur la commune et inscrits au transport scolaire à destination du collège Jean Auriac de la commune d'ARVEYRES. Dans le cadre de la préparation de la rentrée prochaine, la commission fera au Conseil Municipal la proposition suivante :

- de reconduire cette prise en charge totale par la commune pour l'année scolaire 2025/2026 soit 120.00 € par enfant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents,**

- décide d'autoriser le paiement à la Communauté d'Agglomération de Libourne de la part familiale des collégiens de la commune qui utilisent le transport scolaire.

10 - SIGNATURE DE L'AVENANT 1 A LA CONVENTION MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES A L'USAGE DES HABITANTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet d'avenant à la convention de mise à disposition des installations sportives situées au complexe sportif du grand BESSAC au profit de l'association LE TENNIS Club.

Cet avenant définit les conditions de mise à disposition d'un court de tennis extérieur ainsi que les vestiaires et toilettes, à l'usage des habitants de la commune, et cela à compter du **01/05/2025**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

- accepte cet avenant 1 à la convention de mise à disposition des installations sportives à l'usage des habitants de la commune aux conditions susvisées et autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du document.

11-DELIBERATION ACCEPTATION PARTICIPATION FINANCIERE ASSOCIATION AERO - TRAVAUX REFECTION DU SOL DE L'EGLISE

Dans le cadre des travaux de réfection l'intérieur de l'église, le Conseil d'Administration de l'association AERO, à la suite de leur assemblée générale, a entériné la proposition de versement à la commune d'une somme de **3 355.00 €** pour contribuer à la rénovation du sol de l'église de SAINT GERMAIN DU PUCH.

Proposition au conseil municipal d'accepter cette participation financière de l'association **AERO,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

- accepte cette participation financière de l'association AERO concernant les travaux partiels de réfection du sol de l'église.

INFORMATIONS

1 - FORMATION 1^{ER} SECOURS

Formation repoussée faute de participants.

Une nouvelle proposition sera faite en septembre auprès des agents municipaux, des associations communales et des élus.

2 - RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

Nous gardons les mêmes classes pour la prochaine rentrée à savoir 5 classes en élémentaire et 4 classes en maternelle.

27 enfants de petite section feront leur rentrée ce qui permet de maintenir des effectifs stables.

Des effectifs de classe très confortables, en moyenne 21/22 enfants par classe, qui contribuent à une agréable ambiance de travail autant pour les enfants que pour les enseignants.

La scolarité des enfants de notre commune étant une de nos priorités, la Mairie, dans le cadre de son action sociale, maintient cette année encore la prise en charge totale de la part familiale au transport scolaire des collégiens vers notre collège de secteur à Arveyres.

Cette prise en charge concerne environ 90 enfants chaque année pour un montant d'environ 10 000 €.

3 - MISE A LA DISPOSITION D'UN SCOOTER ET INSTALLATION STATION VELOS EN LIBRE-SERVICE PAR LA CALI

La Cali met en service un scooter électrique au sein de la commune.

Un emplacement réservé (marquage au sol) a été prévu sur le parking de la mairie. Mise en place avant fin avril.

Concernant l'utilisation de ce scooter :

- Les usagers doivent créer un compte en ajoutant leurs coordonnées bancaires et photo du permis de conduire.
- Le compte permet d'accéder à l'ensemble de la flotte disponible sur la Cali.
- Vous pouvez prendre un véhicule sur une station et le déposer sur d'autres stations.
- La tarification est de 0,32€ / minute avec 3 abonnements possibles.
- 15 € par mois + 0,27 € / minute
- 50 € par mois + 0,25 € / minute
- 100 € par mois + 0,21 € / minute

Ces tarifs ont été communiqués par la Cali.

Prochainement, vers le mois de juin, 6 vélos électriques seront mis à disposition sur la commune :

- 3 sur le parking de Beupied
- 3 devant l'arrêt de bus de la salle Arieu

Les conditions d'utilisation seront communiquées ultérieurement.

4 - ORGANISATION DU REMPLACEMENT AU SEIN DU SERVICE URBANISME

Compte tenu de l'absence de longue durée pour maladie depuis début mars de l'agent du service urbanisme.

L'organisation suivante a été mise en place pour assurer la continuité du service.

- 1 agent de la Mairie d'Arveyres tous les mardi matin
- 1 agent du service urbanisme de la Cali tous les samedi matin

Et cela jusqu'à fin juin.

Monsieur le Maire tient à remercier ses collègues maires de la mairie d'Arveyres Bernard Guilhem et Jacques Legrand vice-président de la Cali, pour leur accord de cette organisation.

5 - DISPOSITIF ECONOMISEUR D'EAU DU SIAEPA

Le SIAEPA situé 12 route de Libourne organise une journée « portes ouvertes » le 17 mai de 10 h à 17 h concernant les économiseurs d'eau et leur utilité. Une distribution sera organisée auprès des Saint Germanais à une date communiquée ultérieurement.

Il est à noter que cette initiative est sans conséquence financières pour la commune.

6 - ORGANISATION CEREMONIE DU 8 MAI 1945

10 h 45 : rassemblement à la mairie

11 h : dépôt de la gerbe au monument aux morts

11 h 15 : allocution de Monsieur le Maire

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette cérémonie salle Antoine Arieu.

7 - REUNION PUBLIQUE PRESENTATION PLUI HD LE 19/05/2025 -18 h 00 SALLE A. ARIEU

Présentation globale du PLUI par les services de la Cali.

Un commissaire enquêteur tiendra des permanences dans les différentes communes, les dates seront communiquées ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h
Prochaine séance du conseil municipal le 16 juin 2025